

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 8

Artikel: La langue militaire
Autor: Bissonnette, Lise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La langue militaire

Par Lise Bissonnette¹

La création de comités passe pour l'une des douces manies de M. Marcel Masse, le ministre de la Défense qui s'est également taillé une réputation, encore un peu suspecte à Ottawa, de zéléateur des communications en français. Il avait créé quelque commotion à son arrivée dans la capitale fédérale en exigeant que toutes les notes de service lui soient remises dans sa langue, ce qui semblait encore, il y a moins de dix ans, un coûteux caprice. Quand il s'est avisé en juillet 1992 de créer un groupe de travail sur la situation du français dans les forces armées², on a mis la chose sur le même compte, tout en chicanant encore un peu. Après tout, on en conviendra, il y a désormais des minorités plus opprimées ou plus négligées que les francophones chez les militaires canadiens qui ne recrutent pas encore en masse chez les femmes, les membres des communautés ethniques ou les autochtones.

Le rapport des trois émissaires du ministre a vu le jour et paraîtra illisible au non-initié. On se perd dans de graves considérations sur la langue dans laquelle devraient être donnés les cours techniques de niveau QM3 ou sur les facteurs linguistiques dans le mystérieux système de promotion au sein de la Défense canadienne, société distincte s'il en est. On finit par deviner que les individus de langue française, au total, souffrent désormais moins de discrimination systémique que de retards dans la mise en vigueur de certains plans de redressement. Mais les recommandations des consultants de M. Masse, avec leur caractère officiel, sont à quelques endroits comme des grenades en attente d'être dégoupillées pour mettre en danger le catéchisme de la politique fé-

dérale de bilinguisme. S'il est vrai qu'il s'apprête à quitter la vie politique active, le ministre-historien laissera derrière lui une de ces amorces qui changent parfois le cours tranquille des choses.

Par différentes mesures dont d'importants efforts de recrutement, les francophones sont désormais beaucoup mieux représentés dans les forces canadiennes, où ils comptent pour 27% des effectifs, proportion conforme à la démographie du pays. Malgré d'importants progrès, ils demeurent toutefois sous-représentés aux échelons supérieurs, sauf dans l'infanterie qui semble leur domaine de prédilection, tradition du Royal 22^e oblige. Ils se plaignent surtout de ne pas pouvoir suffisamment travailler en français, et d'être trop souvent cantonnés dans certains postes bilingues plus ou moins prometteurs, qui leur échoient tout simplement parce qu'il n'y a pas assez d'anglophones bilingues pour en partager équitablement le fardeau. Mais enfin, ce n'est pas le goulag.

Si les choses n'avancent pas assez vite, disent les auteurs du rapport qui ont cherché les causes dans tous les coins, c'est tout simplement qu'une armée ne peut fonctionner couramment et naturellement dans les deux langues si elle tolère encore aussi facilement que ses leaders soient unilingues (quand ils le sont, c'est évidemment en anglais). Dès que des anglophones bilingues un peu motivés accèdent à des postes de commandement, le français progresse mieux. D'où des recommandations qui, derrière une apparence anodine, provoqueraient une révolution si elles étaient appliquées dans l'ensemble de la fonction publique.

¹ Texte paru au Canada dans *Le Devoir* du 18 novembre 1992.

² En faisaient partie Jean Pariseau (président), Dave Broadkent et Jacques Noël qui ont cosigné le document intitulé *Rapport du comité ministériel sur les langues officielles au sein du ministère de la Défense nationale et dans les forces armées canadiennes* du 13 novembre 1992.

«La compétence en langue seconde est une partie intégrante du leadership», écrivent-ils avant de proposer qu'elle soit tout simplement déclarée «nécessaire», à partir d'un certain niveau. Autrement dit, on cesserait de considérer la maîtrise du français comme une affaire méritoire et utile, elle deviendrait une indispensable étape de carrière. Et pour bien faire, en toute logique, il faudrait dès maintenant exiger cette compétence en langue seconde de «tous les stagiaires au Collège d'état-major et de commandement». En somme quand on voudra exercer des fonctions de leadership au sein des forces armées d'un pays officiellement bilingue, il faudra maîtriser les deux langues.

Aussi naturelle qu'elle semble, cette recommandation va à l'encontre de la loi sur les langues officielles, révisée en 1988, et qui n'aurait jamais osé aller aussi loin. Dans la fonction publique du Canada, pour déclarer des postes bilingues, il faut démontrer impérativement qu'ils requièrent l'usage des deux langues, et c'est loin d'être toujours le cas aux échelons supérieurs. Si bien qu'on peut encore devenir sous-ministre, en ce pays, sans parler un tant soit peu français (bien qu'il soit impensable de le devenir sans parler anglais). Dans le recrutement et la promotion, le bilinguisme est encore un simple atout, un «mérite» plutôt qu'une exigence aussi ferme que le diplôme. C'est pour cette raison, entre autres, que les universités canadiennes se soucient peu d'exigences linguistiques pour leurs diplômés, et pour cette raison aussi que le français restera longtemps langue seconde et secondaire de communications au sommet de la plupart des ministères, même si les francophones eux-mêmes y font des progrès.

Autre recommandation qui va à l'encontre de la loi, la documentation technique ne serait plus automatiquement traduite en français. Souvent inutilisées et inutilisables, ces traductions coûtent de monstrueuses fortunes (100 millions de dollars pour faire traduire et imprimer en français, l'an dernier, les 500 000 pages de

manuels techniques touchant les nouvelles frégates de la marine). Certes, l'arbitraire risque de renaître si, comme le veut le comité, on décide de traduire selon les besoins, au cas par cas. Mais on ne saurait soutenir aveuglément, comme le fait le député libéral Jean-Robert Gauthier, des pratiques de gaspillage aussi évident. Cent millions de dollars, ce serait suffisant pour garantir l'épanouissement de la francophonie minoritaire pendant de longues années. Ou plus simplement pour soulager un peu de misère en temps de récession. Le scandale qui a accueilli ce genre de chiffres, au Canada anglais, était peut-être en partie francophobe. Mais il était aussi fondé, car il y a quelque chose d'immoral dans cet usage stérile des fonds publics.

Le rapport au ministre de la Défense, moins naïvement qu'il le laisse croire, vient de mettre le doigt sur un mal que la vertu canadienne officielle veut ignorer, et qui enrage pourtant le peuple: la distance entre la politique de bilinguisme et la réalité. D'un côté, on s'épuise et on épuise les fonds publics en mille actions de façade (qui n'a assisté à tant de ces réunions officielles où les interprètes pratiquent leur métier dans le vide?). De l'autre, on n'a pas encore l'audace ou le simple bon sens d'exiger, après un quart de siècle de bilinguisme officiel, une fonction publique où le recrutement et la promotion intègrent l'exigence de bilinguisme, du moins pour l'ensemble des postes de responsabilité supérieure.

La loi sur les langues officielles est nue, dit en quelque sorte ce rapport qui est toutefois menacé de n'aller nulle part, puisque le ministère de la Défense nationale et les Forces armées sont assujettis à cette même loi. N'empêche que le sens commun, sur quelques pages officielles, aura eu un instant droit de cité.

L. B.